



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 37352

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la reconnaissance à part entière des arts traditionnels et populaires. En effet, les festivals organisés par le CIOFF-France (Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels) rassemblent chaque année des centaines de milliers de spectateurs qui viennent à la rencontre de plus de 5 000 jeunes artistes, danseurs, musiciens, peintres, créateurs... Ces festivals mettent en action plus de 2 000 jeunes qui prennent toute leur place dans l'organisation des manifestations du CIOFF-France aux côtés de 4 000 bénévoles. Ils participent donc activement à une politique d'échanges culturels dans le domaine des arts traditionnels. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour une reconnaissance et une prise en compte des arts et traditions populaires comme partie intégrante du patrimoine culturel français.

Texte de la réponse

Les arts, musiques et danses traditionnelles bénéficient d'un soutien du ministère de la culture et de la communication (directions régionales des affaires culturelles) depuis 1990, au travers des centres de musiques et de danses traditionnelles existant dans 10 régions : Auvergne, Bretagne, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes, y compris dans la région Poitou-Charentes avec l'association METIVE et son festival à Parthenay. Ces centres financés par l'État et les collectivités territoriales interviennent dans les domaines de la recherche et de la documentation, dans celui de la diffusion et de la création en favorisant l'organisation de spectacles, de festivals et en apportant des conseils de programmation. Ils sont fédérés grâce à la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles (FAMDT, association pour la promotion des musiques et danses traditionnelles et communautaires) regroupant également de nombreuses associations et festivals de musiques traditionnelles. Cet organisme est chargé de coordonner et de mettre en réseau l'ensemble des centres et associations qui oeuvrent dans ce secteur et qui y adhèrent. La politique de l'État en faveur du maintien et du développement de ces pratiques et expressions traditionnelles populaires ou inspirées de la tradition est par conséquent tout à fait dynamique et bien présente dans la préoccupation du ministère.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37352

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2886

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3641